



Conseil Communal de Développement Durable

Séance du 24 novembre 2018

Présents :

Thierry PROUTEAU, président du CC2D
Isabelle DORISON
Noël DUSSAC
Julie FOURNIER
André GAUDIN
Sylvie GUTZWILLER
Jean-Pierre HASCOUET
Pierre LEVI-TOPAL
Irène NENNER
Gilles PERTUSA
Michel PETIOT
Laurence PROVOST

Invités :

Isabelle SOTTO
Jacques MAIRE
Equipe OGIC/Agences Wilmotte et Agence Neveux-Rouyer

Intervention de M. Jacques MAIRE, député de la 8^{ème} circonscription des Hauts de Seine

En préambule, Jacques Maire rappelle que ses fonctions l'amènent à être un interlocuteur des collectivités territoriales. Les fonctions parlementaires et communales sont complémentaires. Il précise qu'il entretient de bonnes relations de dialogue et d'écoute avec tous les Maires de GPSO.

Jacques MAIRE propose de partager sa perception en partant du point de départ, celui de l'habitant. En réalité, peu nous sont nés dans ce territoire. Dans ce territoire contraint qu'est l'Île-de-France, GPSO apparaît plutôt un lieu où une majorité d'habitants a choisi de vivre. Ce choix des habitants est souvent guidé par une perception intuitive de l'environnement qui l'incite à choisir ce lieu pour la qualité de son environnement.

L'attractivité de ce territoire crée une « pression à l'entrée ». Le rapport entrants / sortants fait bien apparaître qu'il y a plus de volontaires à l'entrée qu'à la sortie. Il faut se référer à l'étude de l'APUR sur le paysage naturel et construit, mise en ligne récemment en open data. L'Apur y propose une cartographie des éléments du « grand paysage » de la

métropole, comprenant les lieux à partir desquels ils sont perceptibles et reconnaissables. « Alors que le fait métropolitain s'affirme dans toutes ses dimensions sociales urbaines et politiques, le paysage urbain se construit par hasard au fil des projets. Le « grand paysage » de l'agglomération n'est pas seulement celui de ses frontières administratives, mais aussi celui d'un territoire plus vaste délimité par des collines, des buttes, des vallées des plateaux qui en constituent les limites naturelles et des horizons lointains d'où l'on perçoit, au-dessus du velum du centre historique, des édifices ou des ensembles bâtis comme autant de points de repère du territoire. »

M. Maire se dit gêné par les débats sur le Grand Paris. En effet, sur le plan institutionnel, il y a des budgets qui sont votés, et des équipements construits. En revanche, il n'existe pas de projet en tant que tel. Le Président Macron n'a pas statué sur la MGP, ne voulant pas ajouter une nouvelle réforme qui aurait constitué un « stop and go » trop dur pour les collectivités territoriales. Cette position est sans doute sage.

La question est de réfléchir aux dynamiques de développement. On observe que la densification autour de Paris se fait de façon concentrique. A l'avenir, cette densification devrait s'intensifier de plus en plus. Or, cela l'inquiète vis-à-vis des grands investissements structurants.

Un autre élément : le débat institutionnel notamment autour du Grand Paris Express
La rentabilité de cet investissement n'est pas prouvée si l'on considère les flux de transport par rapport à la population existante. Cela signifie donc qu'il va falloir une importante augmentation de la population pour que ce soit rentable. Jacques Maire regrette qu'il n'y ait pas d'approche renouvelée de la question. Il n'y a pas d'offre suffisante pour équilibrer l'offre par rapport à Paris. Il évoque la création de pôles d'équilibre autour de Paris.

L'urgence lui semble de penser son territoire non pas de façon défensive mais en mode projet. Il explique qu'il a fait partie des quelques élus plutôt satisfaits de l'abandon de l'exposition universelle. Car celle-ci mobilisait grandement le plateau de Saclay. Or, s'il y a une explosion de l'activité à Saclay, cela signifie qu'il y a davantage de passage dans les communes des Coteaux dont Chaville fait notamment partie. Il lui semble qu'il y a là un impensé de l'aménagement car rien n'est financé dans ce domaine. En revanche, les contraintes financières (le financement sur le foncier) poussaient à fortement densifier cette surface importante pour financer ce projet.

Le défensif n'est pas efficace sur la question de la densification. Il faut avoir la capacité à penser son projet. GPSO est un assez bon périmètre pour agir. Ce territoire, et particulièrement les villes des Coteaux, partagent ensemble une identité paysagère qui constitue un patrimoine remarquable à travers la Grande perspective adoptée par Meudon et adoptée également par Sèvres qui vient de voter la même démarche destinée à préserver les plateaux et les hauts coteaux. Il faut réfléchir à comment garantir cette signature du paysage. L'échelle intercommunale (et donc pas forcément GPSO, mais de façon certaine les villes des Coteaux) semble la bonne.

Aménagement du territoire et Environnement constitue un oxymore. Entre aménageurs et volonté environnementale, la bataille est difficile et soutient un rythme important. Mais il faut considérer que la fonction fondamentale de ces communes est d'être le poumon de l'ouest parisien. En réalité, on se demande jusqu'où ira l'aménagement. Image de la poignée de sable qu'on a beau vouloir retenir dans sa main mais qui s'écoule quand même.

Certains territoires peuvent devenir pilotes. Il faut trouver les bons leviers à utiliser.

Irène NENNER : les zones pavillonnaires de Chaville sont menacées et on ressent bien la pression des promoteurs. Elle a l'impression qu'il n'y a pas de coopération apparente entre

PLUI, MGP, SCOT et s'alarme de la disparition du COS qui entraîne des « bricolages » par rapport au PLU pour tenter de sauver la situation. Elle ajoute qu'elle s'inquiète et pressent que la ville est condamnée subir la même densification qu'Issy les Moulineaux ou Boulogne-Billancourt.

Jacques MAIRE ne pense pas que l'avenir soit limité à ce que l'on voit à Issy les Moulineaux. Il pense qu'il faut définir et exprimer clairement ce que l'on veut absolument préserver et aller vers une action enrichie de plus de propositions.

Il plaide en faveur de pôles d'équilibre au sein des grandes zones urbaines, et non en faveur d'une concentration centralisée.

Enfin, il invite à examiner le dispositif Site patrimonial remarquable (SPR) qui est des outils sur le paysage à regarder de près. Il permet en effet, depuis 2016, de regrouper sous une même appellation les secteurs sauvegardés et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Sylvie GUTZVILLER : s'inquiète aussi de la pollution des sols, notamment avec le glyphosate

Prochaine réunion du CC2D : samedi 16 février.